



## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 2017 à 20h00**

**Présents : 21 – Pouvoirs : 5 – Absent : 1**

#### **I – APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES 5 ET 12 JUILLET 2017**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

#### **II – INSTALLATION D'UNE NOUVELLE CONSEILLÈRE MUNICIPALE**

Suite à la démission de Madame Chantal PALME de ses fonctions de conseillère municipale en date du 5 juillet dernier, Madame Marie-Laure CHENAUX, suivante sur la liste « PASSIONNÉMENT SAINT PIERRE DE CHANDIEU », est installée au sein du conseil municipal.

**LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE DE L'ACCOMPLISSEMENT DE LA FORMALITÉ.**

#### **III – DÉNOMINATION DE LA RÉSIDENCE SEMCODA, AVENUE AMÉDÉE RONIN (anciens logements d'instituteurs)**

En raison des travaux en cours pour la création de 6 logements dans le bâtiment des écoles par la SEMCODA, il est demandé au conseil municipal de proposer un nom afin de faciliter les démarches administratives inhérentes à cette construction.

Après avis de son équipe municipale, le Maire propose « RÉSIDENCE LE PRÉAU ».

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

#### **IV – PERSONNEL COMMUNAL – MODALITÉS D'INSTITUTION DU TEMPS PARTIEL**

Les agents en formulant la demande ont la possibilité d'obtenir un temps partiel (50, 60, 70 et 80 % du temps plein). Il convient d'en fixer les modalités d'application, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

#### **V – DÉCISIONS MODIFICATIVES 2017 – BUDGETS EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT**

Il s'agit de mouvements de crédits à inscrire au budget 2017 visant à rectifier les reports de résultats 2016.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **VI – EXONÉRATION EXCEPTIONNELLE DE FERMAGE SUITE À TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX**

Suite au démarrage de la construction de logements sociaux de l'opération « LE CADRAN II », le titulaire du bail n'a pu exploiter convenablement les terrains qui lui sont loués et a vu sa surface louée réduite d'environ 6 000 m<sup>2</sup>.

Il est proposé de lui accorder un dédommagement au titre de la perte de culture en procédant à une exonération de tout fermage 2017 pour tous les terrains communaux exploités.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **VII – AVIS SUR LA MODIFICATION DES STATUTS DU SIAVO EN SMAAVO AVEC TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE GEMAPI AU SMAAVO**

Suite à diverses modifications de loi notamment concernant la maîtrise des eaux pluviales et la lutte contre l'érosion des sols, ainsi que la mise en place et l'exploitation des dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques, il est proposé d'intégrer de nouvelles compétences à celles exercées par le SIAVO.

De ce fait, il convient de modifier les statuts du SIAVO qui devient ainsi le SMAAVO (Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Assainissement de la Vallée de l'Ozon) pour y intégrer les nouvelles compétences à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **VIII – VALIDATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ÉCOLE DE MUSIQUE VINCENT D'INDY**

Il convient de renouveler la convention à intervenir entre l'École de Musique Vincent d'Indy et les différentes communes concernées.

Cette convention pluriannuelle a pour but de préciser les modalités de partenariat entre l'école et les communes, à effet du 1<sup>er</sup> septembre 2017.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

La séance est levée à 20h30.